



SEP du Signal: Une transition collective vers l'agriculture intégrée



La SEP du Signal bénéficie de l'effet de groupe généré par l'association de 6 fermes unies dans leur recherche de performance technique, économique et écologique. Dans une optique d'apprentissage et dans la logique d'évolution des pratiques agricoles, des haies, bandes enherbées et autres infrastructures sont donc implantées sur 3 exploitations.



Identité de la ferme

SEP du Signal

Localisation : Feuges (10)

Surface : 900ha (dont 135ha en conversion AB)

Ateliers : productions végétales en conduite technique conventionnelle et conversion AB.

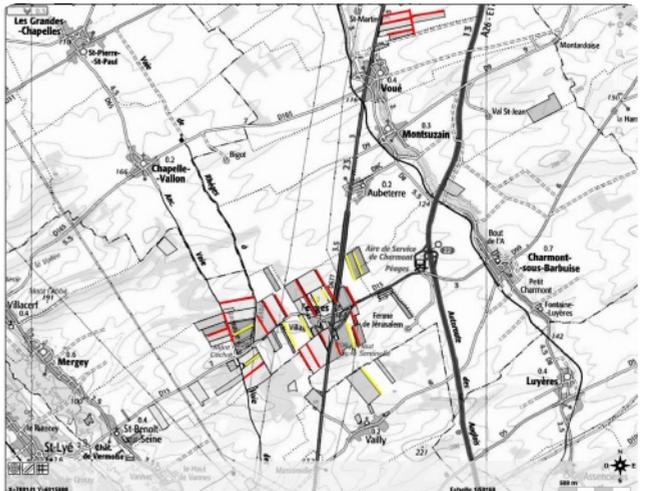
Cultures : Betteraves, Luzerne, Sainfoin, Œillette, Chanvre, Pois, Blé et Orge.



La carte ci-contre montre l'agencement des haies et des bandes enherbées au sein du parcellaire de l'ensemble de la SEP.

Légende :

-  Haies
-  Bandes enherbées



Infrastructures agroécologiques

Nature : Haies (11,37ha), Bandes enherbées (2,16ha), Cultures à gibier (0,77ha), alignements d'arbres (0,57ha), et jachères 10,12ha.

Dates d'implantation : 2002, 2005/2007, 2016

Coût d'implantation : en 2007, fournitures 2100€/ha, main d'œuvre 1680€/ha soit 3780€/ha

Financements de l'implantation : 3180€/ha CRCA

Entretien haies :

Fréquence et durée d'entretien : Broyage herbe 1 fois/an et élagage branche basse en 2011.

Outil d'entretien : Broyeur d'accotement et sécateur

Financement entretien : 2120€/ha global CRCA



Sur le terrain...

Pourquoi avons-nous implanté des Infrastructures AgroÉcologiques (IAE) sur nos fermes ?

L'implantation d'infrastructures agroécologiques sur nos fermes s'est faite dans le même temps qu'une évolution des pratiques culturales : non-labour, implantation de cultures intermédiaires, semis simplifié et « désintensification » de la protection des cultures. L'approche est globale et empirique.

Ces implantations ont été réalisées en commun, entre 3 exploitations membres de la SEP du Signal. Toutefois la première implantation ne s'est pas faite dans un souci de diversification de la biodiversité mais plutôt d'aménagement paysager.

Partant avec peu d'expérience, le choix de multiples infra-structures s'est imposé : diversification paysagère, diversification de source alimentaire, diversification des gîtes...

Ces IAE ont, de plus, été implantées dans un contexte de critique importante envers l'agriculture « intensive ».

Les financements régionaux proposés pour ces implantations ont fini de nous convaincre.

Comment avons-nous réussi à planter des IAE sur la SEP du Signal ?

Nos IAE ont été faites avec l'appui technique de la FDCA10 et de la Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne. Le financement provient du Conseil Régional par l'intermédiaire de la FDCA10.

L'implantation des haies a été réalisée par les pépinières Naudet à Cheu (fourniture et pose). Depuis ces plantations, nous avons engagé des parcelles en bande enherbée ou cultures à gibier (proposées également par la FDCA10).

En 2016, un alignement d'arbres a été planté avec toujours le soutien de la FDCA10 et mis en place avec l'appui d'élèves du Lycée de Sainte-Maure.

Les haies font 7 à 8m de large, voire 10m pour les haies à hauts jets. Les essences ont été choisies en fonction du cahier des charges de la Fédération des chasseurs.

Les bandes enherbées sont composées, selon ce même cahier des charges, d'un mélange 1 graminée + 1 légumineuse.



Aujourd'hui comment se déroule l'entretien de nos IAE ?

Suivant les exploitants l'entretien a été plus ou moins fait : replantation (d'espèces locales ou d'arbres fruitiers bio), taillage ; broyage des bordures enherbées réalisé une fois par an. L'objectif est de garder constamment des zones avec une végétation plus développée.

Quels bénéfices/contraintes l'implantation d'IAE nous a-t-elle apporté ?

Les bénéfices sont difficilement quantifiables. Nous pouvons noter toutefois une présence moins importante de campagnols dans les zones proches des IAE. L'idée forte à retenir est le plaisir personnel d'aménager notre territoire et d'être convaincu de l'intérêt de ces aménagements pour l'équilibre global de notre écosystème.

Et dans l'avenir ?

Les aménagements vont se poursuivre pour mailler au mieux notre paysage. La conversion d'une partie de nos parcelles en agriculture biologique nous pousse dans ce sens : bandes tampons avec l'agriculture « conventionnelle » et équilibre de l'écosystème. Nous allons profiter de nouveaux financements sur notre territoire en passant par les aménageurs de parcs éoliens.

La question de la plantation de fruitiers dans ces IAE est également en réflexion.



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
« Développement agricole et rural »

La responsabilité du ministère en
charge de l'agriculture ne saurait
être engagée.

CIVAM de l'Oasis

Complexe Agricole du Mont-Bernard
Bât. France Luzerne
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Pour nous contacter :
civam.oasis@orange.fr
09 83 46 99 36

www.civam-oasis.fr